



DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 19 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf janvier à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 13 janvier 2023, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	17

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Monsieur VIGNANCOUR, Madame MOREL, Monsieur OLLIVIER, Madame CARPENTIER, Madame WINDELS, Monsieur HAMEL, Madame LEBERTRE, Monsieur LE BRETON, Madame MOULIN, Monsieur ENGEL, Monsieur BENOIST.

Absents excusés : Madame LEMOINE a donné pouvoir à Monsieur OLLIVIER
Monsieur GODEL a donné pouvoir à Monsieur ENGEL
Monsieur COISEL a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI
Monsieur LEPORTIER a donné pouvoir à Monsieur BENOIST
Madame TERRIER, Madame LENOEL

Secrétaire de Séance : Monsieur VIGNANCOUR

23-007 CONVENTION AVEC NEWFIE'S NORMANDIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la demande de l'association Newfie's Normandie, créée en avril 2011, à renouveler sa demande pour disposer d'un local auprès de la plage pour maintenir son activité.

L'association a fait évoluer depuis sa création, le travail des chiens vers la promotion du sauvetage en mer avec les chiens comme auxiliaires de sauvetage ; ce qui a permis à l'association de rejoindre en 2016, la Fédération Nationale des Maîtres-Chiens Sauveteurs Aquatiques (FNMCSA).

L'association regroupe, à l'heure actuelle, une quinzaine de membres actifs et leurs proches. Elle travaille à l'eau avec les chiens de mars à décembre, en organisant des entraînements hebdomadaires, de 10h à 12h les dimanches matin et ponctuellement sur la journée entière ainsi qu'une dizaine de démonstrations par an sur tout le territoire.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des pouvoirs,

AUTORISE le Maire à signer une convention avec l'association Newfie's Normandie pour la mise à disposition du local de la SNSM afin de stocker leur matériel et avoir un lieu de réunion à proximité de la mer. L'association versera 275 euros / ans pour contribuer aux dépenses d'eau et d'électricité.

VOTE : POUR : 17

Accusé de réception en préfecture
014-211400668-20230119-23-007-DE
Date de télétransmission : 24/01/2023
Date de réception préfecture : 24/01/2023

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Thomas DUPONT-FEDERICI